

Vidal, Gregorio, Mr, Acad, Political Economy, Mexico & **Correa, Eugenia**, Ms, Acad, Political Economy, Mexico : « *Individu, société et économie dans les pays en développement* » [A4]

Gregorio VIDAL, Département d'économie de l'UAM-I, Mexico
& Eugenia CORREA, Études supérieures, Faculté des sciences économiques, UNAM, Mexico

1. On ne discute pas aujourd'hui en Occident de la primauté de l'individu. Ceci constitue l'une des idées forces qui ressortent du discours qui modèle l'ordre économique que l'on veut imposer à un grand nombre d'espaces de l'univers. La logique du marché efficient doit prévaloir, soutient-on, dans l'économie, puisque le marché est l'espace où les producteurs privés prennent des décisions selon les informations dont ils disposent. Il existe d'un autre côté les consommateurs ; ils se décident aussi de manière rationnelle, soit en analysant les différentes options qui se présentent à eux. Tout ceci place l'individu au centre de la vie sociale, des préoccupations des gouvernements et de la façon dont on conçoit le monde. Cependant ceci représente la posture des acteurs et groupes sociaux hégémoniques ou dominants aux Etats-Unis, soit de la plus grande société globalisée de l'histoire (Mattelart, 1997). En effet, plus de 65% des images et textes qui circulent dans le monde sont produits dans ce pays. C'est à partir de ce territoire –dans quelques régions déterminées pour plus de précision- qu'on monte les chaînes internationales de télévision et l'ensemble des moyens de communication. Il s'y trouve un groupe réduit d'acteurs qui fixent les règles du jeu pour les transmette postérieurement à travers le monde.

Les Etats-Unis ont la capacité de promouvoir à l'échelle globale -et le font effectivement- leur mode vie, leurs productions culturelles, leurs mœurs et leurs modèles institutionnels. Ils constituent à eux seuls, selon l'expression de Hobsbawm, un empire idéologique étant donné qu'ils adoptent, comme la Révolution française et l'Union soviétique l'ont fait, une praxis visant à organiser le monde à leur image (Hobsbawm, 1999 : 10).

Aussi le néolibéralisme, le libéralisme néo-pragmatique (Orozco, 2000), les propositions de globalisation par le marché font partie du projet des élites dominantes nord-américaines et de quelques uns de leurs alliés en Europe et en Asie (Vidal, 2003), ou du moins sont, sur le plan mondial, des expressions ou des représentations de l'agenda des Etats-Unis. Selon ces propos l'Etat, les institutions, les lois doivent permettre à l'individu d'exercer sa liberté, particulièrement la liberté de posséder, et aussi celle de consommer. L'individualisme ne se réduit pas toutefois à ces expressions, et l'on n'ignore pas non plus le débat existant entre ce projet et les idées qui se forment suivant une démarche holistique. On ne peut non plus ignorer les intérêts que ces idées représentent et l'influence qu'elles exercent sur les décisions que prennent différents gouvernements et institutions multilatérales, et aussi des départements virtuels.

Le maintien des propositions libérales n'est pas un fait du hasard. Il existe au niveau de la pensée économique une organisation devant affronter les propositions émanées de Keynes et de tous les penseurs qui adhèrent à l'agenda que contient l'ouvrage qui fut publié en 1926, soit la fin du laisser faire (Guillén, 1997 :71). Il faut reconnaître d'un autre côté que les défenseurs des positions libérales s'organisent également sur le plan politique. En 1947 on a adopté la déclaration d'Oxford, dont le but est de sauvegarder la liberté au milieu du désordre, de la misère, de la disette et de la peur. L'objectif véritable de ce document a été de concilier la liberté et la sécurité ainsi que l'économie et le bien-être collectif. La Déclaration s'est faite sur la base du vieux rationalisme européen et sous l'initiative de penseurs comme Benedetto Croce et Salvador de Madriaga. D'autres théoriciens se sont réunis dans le même but par ailleurs en France, à Mont Pèlerin, et ont constitué une société devant revigorer l'autre face du libéralisme, soit la liberté économique. On compte parmi ces derniers, pour l'Europe, à Röpke, Von Mises, Hayek, de Jouvenel, Rueff, Del Vecchio y Demaria, et pour les Etats-Unis, à Lippmann et Friedman. Pour l'association du Mont Pèlerin, la société libérale doit considérer la démocratie au travers de la liberté d'entreprise, le pluralisme entrepreneurial et social, la liberté économique et l'anti-monopolisme étatique. Ces sociétés constituent des éléments du procès d'articulation de ce que Orozco appelle l'intelligence nord atlantique, et qui en fait représente l'espace où se développe le libéralisme néo-pragmatique (Orozco, 2000 : cap. VI et VII).

2. Il existe par ailleurs un projet d'organisation de la vie sociale que promeuvent les organes du pouvoir nord-américain et qui est soutenu par les alliés d'Outre-Atlantique. Il s'agit d'un projet composé d'un ensemble d'idées, de réflexions académiques et de personnalités intellectuelles. On compte aussi en revanche d'autres projets et schèmes d'idées qui s'écartent de la conception de la liberté économique absolue. On pose par exemple en Europe, pour reprendre les termes qui sont utilisés dans les milieux conservateurs et fondamentalistes nord-américains, la question de la cohésion sociale et de ses déterminants. En effet pendant la réunion de l'Union Européenne, en 2002, on s'est fixé pour objectif de construire une économie axée sur une forte cohésion sociale

et un système de connaissance extrêmement compétitif en vue d'atteindre un régime de plein emploi de type nouveau, c'est à dire de caractère qualitatif. Aussi emploi et cohésion sociale font partie ou sont envisagés en même temps par la réforme économique, ce qui veut dire qu'il est nécessaire d'atteindre en même temps des progrès sur le plan économique et le plan social.

La question de la cohésion sociale est importante pour l'individu, et aussi pour ce qui a trait aux droits de l'homme. Les droits humains universels sont aujourd'hui reconnus par tous, cependant contrairement à la Déclaration universelle des droits de l'homme que les Nations Unies ont adoptée et qui n'a par ailleurs aucun caractère contraignant pour les Etats membres, la Convention européenne impose aux Etats-partie un corset juridique (Sudre, 2005 :8). Il faut de plus mentionner que les droits de l'individu sous-tendent le pluralisme politique, le pluralisme institutionnel et la démocratie. Les droits sociaux sont des éléments caractéristiques de la citoyenneté européenne selon la Charte des droits fondamentaux.

Toutefois la cohésion sociale se préoccupe de la façon dont on atteint et défend ces droits. A dire vrai cette préoccupation peut être considérée de plusieurs façons. On ne peut malheureusement insister ici sur ce fait, mais on sait qu'une société où il est possible de les exercer sans affronter de véritables problèmes est une société à très forte cohésion sociale. C'est-à-dire que c'est une société où les individus sont intégrés et où l'on ne construit pas certaines formes d'exclusion sociale. Ceci est admis d'une façon générale, et suppose que l'on peut répondre de plusieurs façons aux questions suivantes : La cohésion sociale est-elle un état ou un procès en renouvellement permanent ? Quel est lieu d'existence ou de fonctionnement de tout ce qui peut-être considéré comme droit économique et comment cette catégorie de droit s'articule-t-elle avec les droits politiques et sociaux ? A remarquer cette dernière question tient compte des objectifs mêmes de cet article.

Il importe de faire observer par ailleurs que la cohésion sociale est un processus, elle ne peut donc être atteinte en réalisant seulement un ensemble de conditions préalables. Ceci en raison du fait que l'articulation entre les droits économiques et les autres catégories de droits fondamentaux (sociaux ; politiques et éthiques) est complexe, et il n'existe pas, non plus, une sorte de détermination économique (Salama, 2004). Les droits de l'homme se sont étendus avec le temps, d'autre part, les voies et moyens pouvant permettre de les exercer se sont modifiés. C'est ce qu'indique par exemple le débat en cours dans les pays membres de l'UE et dans d'autres pays développés sur le droit à la retraite et la définition de l'ensemble du système de pension. Ainsi on est en passe d'adopter en Espagne une disposition pour ce qui a trait aux conditions dans lesquelles les travailleurs indépendants, comme par exemple, les plombiers, les maçons, les électriciens, les petits commerçants, etc., et qui sont dans l'ensemble désignés sous l'appellation « travailleurs autonomes », peuvent avoir un régime spécifique de sécurité sociale. Cette disposition tient compte des accidents de travail, du licenciement et du droit de ces travailleurs à la grève. Elle les protège également contre les contrats de sous-traitance, et stipule qu'ils auront droit à 15 jours de vacances par an dans le cas où parmi tous les clients auxquels ils sont liés par contrat il y en a un qui fait figure de « client principal » et que 75% de leurs revenus annuels dépendent de celui-ci. Elle leur garantit enfin une indemnisation en cas de résiliation de contrat.

Ainsi d'une manière générale, le concept de l'espace du travail s'enrichit, on définit des conditions garantissant à ceux qui travaillent dans une entreprise des droits déterminés. A dire vrai tout ceci est une façon spécifique de garantir pour un segment de la population des droits économiques et sociaux. Il s'agit d'une mesure légale et institutionnelle qui exerce des effets sur les comptes publics et qui renforce certainement la cohésion sociale à un moment où le nombre de contrats individuels incluant de nouvelles activités augmente.

Il existe toutefois en Europe d'autres questions qui méritent d'être prises en compte en vue de maintenir et d'élargir le champ de la cohésion sociale. On pense surtout à la migration de travailleurs des pays à faible niveau de développement ou des pays en retard vers les régions développées, la délocalisation des entreprises soit dans les régions conformant un même continent ou soit dans plusieurs régions du monde, la désignation ou la nomination des autorités locales dans les zones à fort courants migratoires. Par ailleurs les droits dont il est question ne se réduisent pas seulement aux droits de caractère économique, ils embrassent entre autres également des domaines comme l'éducation, les modalités réglementant les normes de convivialité de cultures différentes, les conditions de bénéficier des services de santé. Comme tous les autres procès sociaux, ces différentes catégories de droits requièrent l'établissement de moyens devant porter les individus, ainsi que les sociétés, à se respecter mutuellement. De là on constate qu'on ne peut pas satisfaire à tout cela seulement du point de vue économique, encore moins si l'on entend par économie le résultat d'un certain rapport coût-bénéfice ou de quelques ajustements automatiques provoquant des transferts et des distributions indépendants de la volonté d'un agent quelconque ou d'une autorité représentant la société. En fait ces problèmes ne peuvent être résolus de manière fictive ni non plus au moyen de ce qu'on appelle la morale du marché. Certes Hayek estime que « la morale du marché peut nous conduire à agir de manière bienfaisante envers les autres, et ce non pas parce que ce soit notre intention, sinon parce que le marché nous pousse à nous comporter de façon à ce que se produise un

pareil effet (Hayek, 1993 : 112, cité par Guillén H, 1997). Mais l'expérience historique nous montre que lorsque la société est organisée selon les lois du marché, les individus ne peuvent exercer leurs droits naturels et sont en butte à un mouvement croissant d'inégalité sociale, ce qui génère alors plusieurs formes d'exclusion sociale car l'accumulation du capital est par nature un mouvement de concentration.

3. Il se présente par contre en Amérique latine, comme du reste dans l'ensemble des pays qu'on appelait encore récemment pays en voie de développement, d'autres genres de problèmes. Rappelons pour bien situer la question que les relations entre les nations se fondent encore sur des rapports d'inégalité et que les institutions multilatérales internationales opèrent sur de semblables bases. Ce qui prévaut donc sur le plan mondial c'est l'asymétrie entre les nations. Le même phénomène s'observe au niveau du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC. Ainsi la multiplication d'accords commerciaux et de traités bilatéraux portant sur les investissements ne s'est pas transformée en un moyen efficace pouvant supprimer ou réduire tout au moins cette asymétrie. Dans ce contexte, la pauvreté et la faim se prolifèrent dans le monde, ce qui constitue pour un large groupe de gens dans certaines régions du monde de sérieuses limitations aux principaux droits à la vie. Ceci est indéniable puisque le nombre de travailleurs pauvres vivant avec moins de 2 dollars par jour n'a pas varié pendant les dix dernières années, il est resté le même. Or il représente près de 50% de la force du travail dans le monde (Somavia, 2006). La croissance de l'économie mondiale pendant les dernières années n'a pas amélioré la situation puisque l'élément dominant sur le plan du travail reste encore la création d'emplois informels, et ceci y compris dans les économies à fort taux de formation de capital et accusant une croissance du produit brut supérieure à la moyenne internationale. On compte un certain nombre de cas d'exception et on se demande si l'on pourra soutenir de forts taux de croissance en augmentant l'emploi dans le secteur formel. De toute façon il reste qu'étant un segment de l'emploi non agricole, l'emploi informel varie de plus de 80 à moins de 45% dans plusieurs pays, soit de 83% en Inde, 78% en Indonésie, 51% en Thaïlande et 42% en Syrie.

Ces données sont éloquentes. On peut les laisser de côté pour le moment et dire que pour les travailleurs en question qui vivent avec moins de 2 dollars par jour la question des droits à l'existence ou droits de l'homme constitue une simple déclaration de principe. On ne peut trouver de prétextes dans leur vie quotidienne pour parler d'humanité. Il faut établir des droits sociaux et aussi un régime digne de travail pour les travailleurs informels. D'un autre côté dans plusieurs régions le travail infantile demeure encore, et s'étend même au lieu de disparaître. On observe aussi en même temps une augmentation de la durée de la journée de travail. Dans ce contexte il convient de dire que s'il existait un indice relatif aux accidents de travail du genre des indices boursiers, l'on pourrait enregistrer une hausse de façon permanente. Pourtant l'éducation, les services de santé, l'eau potable, le drainage sont des services indispensables pour avoir une vie digne. Ils ne sont malheureusement pas à la portée de plus d'un. Dans ces conditions les droits politiques, la participation des individus dans les campagnes électorales et l'élection des gouvernants représentent des réalités fictives, le problème essentiel étant de garantir leur existence même et d'humaniser la vie d'un grand nombre.

Depuis l'année 2002 les économies latino-américaines croissent. Elles continueront, en 2006 et 2007, à croître selon plusieurs estimations. Le produit intérieur brut augmente conjointement avec l'augmentation de l'emploi, en accusant toutefois des taux de croissance plus élevés. En effet, tandis que, en 2005, le PIB a cru dans la région de 4.5% le volume de l'emploi a enregistré un taux de 3% (CEPAL, 2006). On n'a pas néanmoins enregistré les mêmes phénomènes dans les différents pays, y compris pour ce qui a trait aux types d'emplois qui ont été créés. En effet, selon la CEPAL (2006), le sous-emploi ouvert tendrait à diminuer en Argentine, au Brésil, en Equateur, au Paraguay et au Pérou, et à augmenter par contre au Chili, à Costa Rica, au Honduras et en Uruguay. A remarquer un nombre important de ces nouveaux postes de travail sont des emplois sous qualifiés. A ce sujet la CEPAL soutient que « la proportion des travailleurs percevant au Brésil, en Colombie, à Costa Rica, à Honduras et en Uruguay, un revenu inférieur à un certain niveau (sous-emploi déguisé) a augmenté », et qu'au « Chili et au Mexique » les nouveaux postes de travail sont notamment des emplois temporaires (CEPAL, 2006 : 91). Cette observation de la CEPAL montre que le souci majeur des pays en voie de développement est de trouver des mécanismes en vue de réduire le sous-emploi et le travail informel. Car pendant les trente dernières années la croissance économique que les pays de la région ont enregistrées n'a pas occasionné d'importantes augmentations au niveau de l'emploi formel. On constate même que pendant les années où les économies croissent le nombre de nouveaux postes de travail créés est faible et que l'on supprime de plus des emplois stables pendant les périodes où éclatent des crises cycliques. De cette façon le travail informel et les activités économiques faiblement rémunérés et de caractère traditionnel du point de vue technologique tendent à s'étendre davantage, ce qui, au total, accentue ce que Vidal (2006) appelle l'hétérogénéité structurelle.

Par ailleurs étant donné que l'on s'appuie sur une politique économique fondée sur les postulats du consensus de Washington qui recommandent particulièrement de réduire aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs les dépenses publiques per capita, cette tendance se manifeste conjointement avec un ensemble d'autres phénomènes, tels que notamment : a) la réduction des ressources destinés aux secteurs de l'éducation et de la santé publique, b) l'annulation des investissements publics destinés à la construction de services publics de base (SPB), c) la privatisation des entreprises publiques y compris celles faisant partie du secteur de SPB, d) l'élimination des politiques visant à promouvoir l'établissement de nouvelles industries et d'autres activités susceptibles de créer des postes de travail, e) la privatisation des régimes de pension, et, f) l'abandon des mesures de promotion ou d'appui à la production agricole. A dire vrai ces politiques ne sont pas appliquées de la même façon dans tous les pays de la région. Quoiqu'il en soit, elles tendent dans l'ensemble à y supprimer ou y éliminer les traits essentiels de l'Etat-providence.

Dans ce contexte, un large segment des habitants de ces pays ne peuvent accéder, en raison de la faiblesse de l'emploi et du maintien d'un grand nombre de postes de travail informels, aux droits les plus essentiels. De fait la mise au point de politiques économiques visant à assurer des ajustements automatiques génère l'inégalité et l'exclusion sociales, et réduit également les droits économique, social et politique d'un large secteur de la population des pays de l'Amérique latine. On y observe certes, malgré tout, au profit de quelques uns des mouvements de transferts, de redistribution de revenus ainsi que des mouvements de patrimoine et de profits. Mais on n'ignore par contre les droits d'un grand nombre, ce qui montre que la liberté absolue du marché réduit de beaucoup la démocratie.

4. Individu et société ne s'opposent pas l'un à l'autre, et s'excluent encore moins l'un et l'autre. Poser la prééminence de l'individu par rapport à la société ou penser que celle-ci est la somme des individus ne permet pas d'expliquer les éléments constitutifs de l'être humain. Pour Elias (1990 : 33-34) les gens qui « se représentent les individus comme un élément antérieur à la société » et indépendant d'elle ne comprennent pas les phénomènes sociaux, puisqu'ils « pensent que ces derniers sont des colonnes rigides parmi ceux qui ne font que soutenir postérieurement la passerelle des relations » avec la collectivité sociale. Le langage, l'imagination, la réflexion, l'affection, bref l'ensemble des qualités naturelles de l'être humain se construisent socialement. Il est un fait qu'à l'origine on trouve de nombreux hommes et de femmes, ce qui veut dire que l'individu en soi n'existe pas, ni non plus le principe d'établissement de mécanismes automatiques qui aurait été actionné par l'intervention de l'homme ou – ce qui est encore moins probable- par le marché. Il en ressort donc que les droits de l'homme s'exercent sur la base des relations et institutions que nous sommes en train de créer. Ce point est particulièrement important dans les pays en voie de développement et les pays de l'Amérique latine en particulier par suite de tout ce qu'il faut y établir.

L'accumulation du capital dans les pays capitalistes est un processus qui s'oriente dans une seule direction ; elle génère, comme on l'a déjà souligné, un double mouvement de concentration et de centralisation. Elle se transforme pour cela en un genre de rapport qui alimente des inégalités sociales. Cependant la logique dont elle est mue s'étend au-delà de la production considérée dans un sens restrictif, c'est-à-dire qu'elle embrasse également la consommation. Les individus accumulent des marchandises. En tout état de cause un changement s'est produit dans le comportement humain car, auparavant, l'être humain faisait usage de sa capacité créative pour produire un bien dont il avait besoin, aujourd'hui, il a seulement besoin de l'argent. En fait, « on a atrophié les liens existant entre la vie humaine, conçue comme une fin en soi, et la créativité et on a hypertrophié d'un autre côté les relations entre celle-ci et les instruments dont se sert l'homme pour transformer le monde » (Furtado, 2003 : 75). L'activité créatrice se trouve ainsi soumise à l'accumulation, et ne peut exister que ce qui est produit de cette façon. Pour cela des conditions sont créées en vue d'éliminer les activités qui constituent la base des relations entre plusieurs personnes voire entre différents peuples. La façon dont ces gens produisent définit en fait la condition suivant laquelle ils peuvent exercer leurs droits. Sa suppression équivaut donc à l'annulation de ceux-ci.. Or dans certains cas ces derniers entrent dans la construction des droits politiques. Il importe pour tout cela de les soutenir et d'établir un climat social pouvant faciliter leur développement.

En effet, Elias souligne dans ce même cadre de réflexion que des personnes ou groupes de personnes peuvent dans leurs relations monopoliser des biens et des valeurs sociales dont dépendent d'autres groupes de gens en vue de pouvoir survivre, se protéger ou satisfaire leur existence. Il s'agit, pense t-il, d'un véritable monopole puisqu'on y trouve également des biens indispensables, c'est-à-dire nécessaires à l'existence. Cependant Elias affirme que tout monopole économique est lié directement ou indirectement à un autre, soit par exemple « ...à celui de l'exercice du pouvoir réel » (Elias, 1990 : 60). Il est donc nécessaire pour cela de construire des relations qui peuvent permettre à tous ceux qui sont exclus de la société ou qui en sont écartés d'asseoir leur

existence. Le travail est une composante essentielle de ces relations, il embrasse le champ économique. C'est donc un moyen d'exercer ses droits fondamentaux, car un travail bien rémunéré, intégré dans un système de sécurité sociale, concrétise en partie l'exercice des droits économiques, sociaux et politiques de tous ceux qui sont en mesure d'exercer une activité en vue de construire leur vie (Correa, 2006). Une société est dite « inclusive » lorsque son économie et ses institutions garantissent ces faits. Une telle société est à construire en Amérique latine. Pour cela il est nécessaire de supprimer les asymétries qui existent dans les différents pays ainsi que celles qui régissent les relations entre pays et régions.

Bibliographie

- CEPAL (2006) *Estudio económico de América Latina y el Caribe 2005-2006*, CEPAL, Santiago de Chile.
- CORREA, E. (2006) *Structural unemployment and ELR Policy for Mexico*”, *Working paper*, México.
- ELIAS, N. (1990) *La sociedad de los individuos*, Península, Barcelona.
- FURTADO, C. (2003) *En busca de un nuevo modelo*, Fondo de Cultura Económica, Buenos Aires.
- GUILLÉN, H. (1997) *La contrarrevolución neoliberal*, ERA, México.
- HOBSBAWM, E. (1999) “Primer mundo y tercer mundo después de la guerra fría”, en *Revista de la CEPAL*, núm. 67, CEPAL, Santiago de Chile, abril.
- MATTELART, A. (1997) “La nouvelle idéologie globalitaire”, en *Au-delà des mythes*, La Découverte, Paris.
- OROZCO, J.L. (2000) *Pragmatismo e inteligencia política global*, UAM, México.
- SALAMA, P (2004) *Déterminants macro-économiques de la cohésion sociale*, Conseil de l'Europe, Division pour le développement de la cohésion sociale.
- SOMAVIA, J. (2006) *Statement Director-General of the International Labour Office*, to the September 2006 Meetings of the International Monetary and Finance Committee and the Development Committee, Singapore.
- SUDRE, F. (2005) *La convention européenne des droits de l'homme*, sixième édition, 260 mille, PUF, Paris.
- VIDAL, G. (2006) “Heterodoxia y desarrollo: Elementos para construir una alternativa al subdesarrollo en tiempos de globalización” en GIRÓN, A. (coordinadora), *Confrontaciones monetarias: marxistas y post-keynesianos en América Latina*, CLACSO, Buenos Aires.
- VIDAL, G. (2003) “La contracción económica en Estados Unidos, los mercados financieros internacionales y los flujos internacionales de capital: los multiplicadores de la inestabilidad” en ROZO, C. (coordinador) *Capital global e integración monetaria*, Miguel Ángel Porrúa Editor, México.